Département
de la MOSELLE

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Nombre des Conseillers
élus : **15**

fonction : **15**

Conseillers présents : **11**

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2026

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : Mme SINDT Béatrice ; M. KIEFFER Michel ; M. GABRIELE Jérôme ; Mme FILET Corinne ; Mme LANG-FENDT Céline ; M. BERGER Laurent ; M. HIRTZ Thiébaut ; Mme SCHMIT Christelle ; Mme WOLFF Elsa ; Mme SINDT Valentine
Absent excusé : M. MARCELLI Noa
Présents par procuration : Mme BERNARD Adeline donne procuration à M. BERGER Laurent
M. COSYN Yves donne procuration à M. HOCHARD Guy
M. LINSTER Nicolas donne procuration à Mme FILET Corinne

10 – Mutualisation et mise à disposition des agents et des équipements de la police municipale pluri-communale de Kœnigsmacker et Basse-Ham au profit de la commune de Kerling-Lès-Sierck

Le Maire propose aux membres du conseil que la commune de Kerling-Lès-Sierck puisse disposer des interventions de la police municipale pluri-communale de Kœnigsmacker et Basse-Ham à raison de quelques heures par semaine dans les domaines suivants :

- Sécurité routière (circulation, stationnement, vitesse...)
- Atteintes aux biens (dépôt sauvage...)
- Incivilité
- Contrôle et maintien de la salubrité publique

Si la commune adhère au dispositif, les besoins pourront être réévalués au cours de l'exécution de la convention en fonction des capacités financières, matérielles, et humaines du service.

La mutualisation du service existant déjà entre la commune de Kœnigsmacker et la commune de Basse Ham permettra également à la commune de Kerling-Lès-Sierck de s'organiser de manière efficace et de se doter de moyens suffisants afin de bénéficier d'un service de police municipale efficient.

La mutualisation et la mise à disposition des agents et des équipements de la police municipale pluri-communale au profit de la commune de Kerling-Lès-Sierck impose d'établir une convention de mise à disposition de plusieurs agents de police municipale entre la police pluri-communale de Kœnigsmacker/Basse-Ham et la commune de Kerling-Lès-Sierck

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est prié de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à la majorité : 11 voix pour et 3 abstentions décide :

- **D'APPROUVER** la mutualisation et la mise à disposition des agents et des équipements de la police municipale pluri-communale de Kœnigsmacker et Basse-Ham au profit de la commune de Kerling-Lès-Sierck ;

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20261020-1020102026-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée, et annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 20 octobre 2026
Le Maire, Guy HOCHARD

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20261020-1020102026-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026